



snabf@snabf.org – bal interne : 1645-UT – tél : 01 42 92 40 25 – fax : 01 42 60 77 42 – www.snabf.org

*Compte rendu de la commission paritaire pour le suivi de l'accord
d'entreprise relatif à l'insertion, le recrutement et l'insertion des
Travailleurs Handicapés (TH) du 15 avril 2008*
Pour le SNABF Solidaires : Michaël Giverne.

Taux d'emploi et de recrutement pour 2007

Le taux d'emploi des T.H. en 2007 n'est que de 3,69 % (3,90 en 2006). Il manque 71 eatp pour atteindre les 6 % de taux d'emploi obligatoire.

Le taux de recrutement est de 1,26 % pour cette même année (2,35 % en 2006).

Recrutements

Du concours Ile de France 2006, il reste deux agents à recruter.

En 2007 et 2008, aucun concours non cadres n'ont eu lieu.

En 2007, 5 cadres ont été admis : 1 Adjoint de Direction, 1 Rédacteur Informaticien, 1 Rédacteur et 2 Secrétaires Rédacteurs.

En 2008, 4 rédacteurs, dont un en interne, ont été nommés ainsi qu'un rédacteur informaticien.

Une campagne publicitaire a été ciblée par le Service du Recrutement, mais sans réel succès.

Réflexions et propositions du SNA sur la carrière et le recrutement

Le critère de recrutement fixé par voie d'accord d'entreprise (dans lequel la banque s'engage à recruter au minimum 7% par an de travailleurs reconnus handicapés par rapport à l'ensemble de ses recrutements à durée indéterminée, toutes catégories de personnel confondues) n'est plus réaliste. En effet, la stratégie de la banque visant notamment à réduire ses effectifs rend utopique cet engagement formel. Pour preuve, le taux de recrutement scandaleusement faible de ses dernières années. Le SNABF Solidaires souhaite donc une négociation sur de nouvelles modalités d'engagement de la Banque sur le recrutement des travailleurs handicapés.

Concernant l'avancement, de nombreux collègues nous font part, chaque année, de leur détresse, désillusion voire découragement. Il est légitime de s'interroger sur leurs conditions d'avancement et de carrière. Nous proposons donc, dans un premier temps, un état des lieux national de la moyenne d'avancement de nos collègues travailleurs handicapés par grade et catégorie. Nous leur devons, en effet, un éclaircissement rapide sur la réalité nationale. Ces statistiques nous le permettront. Il conviendra ensuite d'en tirer toutes les conclusions utiles et de mener des actions rapides et efficaces pour « corriger » les éventuels écarts. La Banque s'est engagé à nous fournir ces chiffres pour septembre prochain.

Le chef de la médecine du travail indique, en réponse à la question du coordinateur CHSCT concernant la préparation aux concours et la promotion interne, que la décision d'attribution des aménagements, en province, relève du médecin local.

Formations et sensibilisations

Le module de sensibilisation lors des stages de management n'est pas encore mis en place.

Questions diverses

Le livret de présentation du dispositif de retraite anticipée des travailleurs handicapés est disponible et toute la réglementation concernant les travailleurs handicapés a été mise à jour.

Le SNABF Solidaires demande si l'accessibilité est bien prise en compte lors des déménagements d'unités dans le cadre du projet Oléus et si la cellule handicap est consultée. La cellule de coordination des TH nous indique qu'aucun problème n'est remonté.

Le SNABF Solidaires évoque de nouveau (déjà discuté en décembre 2007) les problèmes d'ergonomie, les touches de raccourci et la transcription en braille du logiciel Suren 2. Malheureusement, l'équipe de Suren 2 étant toujours autant sollicitée, les modifications ne seront pas apportées avant la fin de l'année 2008.